

Auto-école BEGUIN

EVALUATION DE DEPART

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos connaissances, va être réalisée. Cette évaluation est obligatoire (Art. R 245-2 du code de la route) conforme à l'arrêt du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000. Lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans notre auto-école, une évaluation de départ est systématiquement planifiée après en avoir informé le candidat.

L'évaluation se fait sur simulateur.

L'objectif étant d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à la formation. Ce volume n'étant qu'une estimation, il pourra varier en fonction de l'implication et de la régularité du travail fourni par l'élève.

Durant cette évaluation, une série de questions vous sera posé en début du test afin de connaître vos prérequis puis s'en suivra une série d'exercices afin d'évaluer 12 facultés essentielles pour la conduite qui s'appuient sur des tests psychotechniques.

Les exercices proposés :

- **Un questionnaire de l'élève sur son expérience**, pour évaluer ses connaissances et compétences applicables à l'apprentissage de la conduite automobile.
- **Un questionnaire sur ses motivations**, pour évaluer son implication dans son futur apprentissage.

Les facultés évaluées :

- | | |
|--|---------------------------|
| -Mémoires à court terme | -Coordination main-regard |
| -Temps de réaction | -Exploration visuelle |
| -Largeur du champ de vision | -Partage de l'attention |
| -Evaluation (temps, vitesse, distance) | -Confiance en soi |
| -Concentration | -Changement d'intention |
| -Obéissance aux règles | -Prévention des risques |

A la fin de l'évaluation, le moniteur fait le bilan avec l'élève et inscrit le volume horaire prévisionnel en fonction du résultat obtenu.